

DOCUMENT EXPOSANT LE PROJET ET LES MOYENS PEDAGOGIQUES DE LA FILIERE ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

I – PROJET PÉDAGOGIQUE : INTENTIONS ET FINALITÉS SPÉCIFIQUES

La commande sociale à laquelle doit répondre la filière sociale est double :

- former les assistants sociaux de demain par la construction des compétences requises, en intégrant en permanence de nouvelles données liées aux évolutions rapides des contextes institutionnels, politiques, juridiques, législatifs, sociologiques, et des problématiques sociales contemporaines. Cette formation doit être générique, et proposer des compétences transférables aux différents champs d'intervention.
- Qualifier des étudiants en activant la préparation au Diplôme d'Etat favorisant les chances de réussite, par la possibilité de parcours individualisés.

Au-delà de ces deux objectifs d'importance, le projet de la filière sociale vise également :

- A former des acteurs institutionnels, capables de prendre une place active dans les institutions, les services, les équipes de travail et de participer aux projets d'action sociale dans toutes leurs dimensions.
- A former des professionnels soutenant et enrichissant les valeurs de leur profession, capables de questionner leurs modalités d'interventions et leurs engagements.
- A former des experts de la relation d'aide, capables de reconnaître et d'accompagner la souffrance de publics en difficulté, qu'elles soient individuelles ou collectives.
- A former des acteurs-développeurs, sachant comprendre les logiques territoriales pour favoriser les actions d'intérêt collectif, répondant aux besoins locaux et spécifiques.
- A former des professionnels capables de s'inscrire des logiques de coopération et de collaboration, pouvant prendre place dans la production ou l'activation de réseaux, de partenariats, contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques territorialisées, mais aussi des actions de développement social local.

Enfin, le projet de la filière vise à soutenir, activer, enrichir les nouvelles orientations instaurées par la réforme du DEASS, à savoir :

- le renforcement des compétences en communication, et particulièrement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, permettant la recherche documentaire, la présentation de projets, la maîtrise d'outils statistiques,
- le renforcement des connaissances et des capacités d'analyse des politiques sociales, visant à une expertise par une connaissance à la fois des problématiques sociales au niveau sociologique et clinique, des réponses des politiques sociales, de l'arsenal juridique et législatif, des connaissances des mises en œuvre locales et des acteurs.
- Le renforcement des compétences en conduite des projets et des groupes, dans des démarches participatives.
- L'ouverture sur la dimension européenne, et l'analyse des nouvelles caractéristiques du travail social contemporain.
- L'activation de la mise en œuvre d'une dynamique de l'alternance sur les sites qualifiants,

Ces intentions pédagogiques vont se décliner et s'opérationnaliser, pour un public d'étudiants en formation initiale, tout en intégrant dans une pédagogie différenciée, les nouveaux publics bénéficiant prochainement de la VAE.

II – LA PROGRESSION PEDAGOGIQUE

L'organisation de la formation par domaine de compétences ne doit pas occulter la réalité de la formation professionnelle en alternance qui est d'abord un processus, inscrit dans une temporalité. Ce processus doit permettre d'articuler les compétences construites par la posture de réflexivité aux questionnements éthiques, déontologiques et personnels, pour les inscrire dans de véritables positions professionnelles.

II – 1 : La première année de formation :

Découverte de la profession dans son environnement complexe.

Elle est caractérisée par un temps très long au centre de formation (30 semaines), constituant ainsi un temps de pré-requis très importants que l'étudiant doit mettre à profit pour constituer un socle de savoirs indispensables.

. la période de septembre à décembre va favoriser :

- un travail de positionnement comme « apprenant » en formation professionnelle, inscrit dans un dispositif en alternance,
- la recherche documentaire et l'utilisation des ressources du centre de formation,
- un travail sur les préalables aux communications professionnelles,
- la préparation du stage et l'exploitation des expériences vécues,

- l'introduction aux méthodologies professionnelles (transversales aux DC)
- l'introduction à l'histoire et aux valeurs de la profession,
- la transversalité des métiers pour favoriser les compétences aux coopérations professionnelles.

. la période de janvier à mars est centrée :

- sur une séquence pédagogique multi-finalisée, qui permet aux étudiants de travailler sur **les problématiques sociales contemporaines**. En diversifiant les moyens pédagogiques, en multipliant les approches et les supports, ils vont travailler dans les quatre domaines de compétences. L'exposé oral du travail produit par le groupe d'étudiants fera l'objet d'une évaluation dans le cadre de la certification.
- sur l'introduction à plusieurs des sciences humaines, en travaillant ainsi les deux premiers axes de la transversalité (Société, Institution, Travail Social et Introduction aux Sciences Sociales et humaines), et sur l'ensemble des UF.

. la période d'avril à fin juin amorce la transition avec la deuxième année

- une deuxième séquence pédagogique essentielle permet aux étudiants l'**investigation d'un territoire** pour en comprendre les caractéristiques. En articulant, le vécu, le recours aux méthodes d'investigation, la rencontre avec les habitants, les élus, les services, les étudiants poursuivent l'approche de la question de la complexité.
- Les évaluations, sur table ou lors de jurys, permettent de rendre visibles les connaissances, de se projeter dans l'année supérieure, de s'initier aux épreuves de certification,
- Un travail de suivi individualisé initiant les démarches d'auto-évaluation.

Tout au long de l'année, les travaux dirigés de l'UF1/DC1 permettent un continuum et visent à la construction de la professionnalité. Ils constituent des temps essentiels de formation, pendant lesquels les logiques de l'UF PRINCIPALE, des UF contributives, des DC, et de la transversalité sont à l'œuvre pour permettre une articulation connaissance/action.

II-2 : La deuxième année de formation :

Construction de la professionnalité, repérage des enjeux du travail social

Elle est centrée sur les objectifs pédagogiques suivants :

1. analyser, problématiser, agir, évaluer,
2. construire des postures d'engagement dans l'intervention sociale,
3. s'inscrire dans une démarche réflexive,

à atteindre aussi bien en stage professionnel qu'au centre de formation et qui participent de la démarche de professionnalisation.

La période de septembre à novembre permet :

- à travers la suite **de la démarche territoire-** de travailler la question du développement social local, de la prise en compte des territoires d'actions comme

espace de projets d'intervention sociale. Il s'agit alors bien de poursuivre la compréhension du sens de l'intervention sociale d'intérêt collectif, du travail des méthodes nécessaires, et de l'expertise à construire pour ce faire.

- de travailler les attentes du prochain stage, et de construire un réel projet de formation pratique,
- de poursuivre la construction de l'expertise par la participation aux **séminaires thématiques transversaux**,
- de poursuivre le **travail méthodologique**, notamment celui de la rédaction de documents de synthèse, l'appropriation des méthodologies de l'intervention sociale,
- de favoriser l'émergence des **questionnements éthiques, et le travail des concepts centraux** (responsabilité, notamment)

Le stage de deuxième année occupe une place centrale dans la deuxième année, pour alimenter au maximum la pratique réflexive. Les regroupements au centre de formation sont construits pour mettre en œuvre cette réflexivité : travaux dirigés du DC1/UF1, groupes d'analyse de la pratique. Des séminaires thématiques multi ou transdisciplinaires favorisent la mise en lien des savoirs et des questions émanant de l'expérience de terrain.

Les mois de mai et juin, visent :

- à poursuivre l'élaboration des connaissances et à les synthétiser,
- à rendre visibles ces connaissances, notamment dans les évaluations,
- à poursuivre l'entrée dans la méthodologie de recherche, centrée sur le travail du mémoire,
- à construire les compétences à l'analyse des interventions,
- à inscrire l'étudiant dans le processus d'auto-évaluation de son parcours et de ses compétences et à construire son projet du futur stage.

II-3 : La troisième année de formation

Maitriser les interventions sociales – préparer le D.E. et l'entrée dans la vie professionnelle

Elle est centrée sur les objectifs pédagogiques suivants :

- approfondir le sens, la mise en œuvre des interventions sociales, et l'analyse de ces interventions, ce qui suppose bien une articulation des 4 domaines de compétences, et une convergence des contenus des UF contributives vers L'UF1/DC1,
- poursuivre la préparation des épreuves de certification, notamment le travail du mémoire de recherche et l'épreuve de politiques sociales, sans s'inscrire dans une approche utilitariste, mais en visant un approfondissement de toutes les questions concernant le travail social dans ses dimensions complexes.
- L'engagement dans une démarche de recherche de poste, en affinant les connaissances sur les demandes/besoins/exigences des institutions employeurs, la clarification et l'explicitation de ses choix,

La période de septembre/octobre (6 semaines) vise à :

- construire le projet de stage,
 - compléter les apports méthodologiques pour soutenir la pratique,
 - poursuivre le travail sur les politiques sociales territorialisées et la question des partenariats sous-jacents,
 - poursuivre l'avancée du travail de recherche pour la rédaction du mémoire professionnel,
 - avancer dans la rédaction définitive de certaines des pièces du dossier de pratiques professionnelles.
- *Les 4 regroupements au centre de formation, en partie transversaux ont toujours la finalité dominante déjà décrite : celle d'une pratique réflexive pour soutenir l'analyse de ses interventions. Il faut y ajouter la préparation à la certification, qui doit avoir aussi une visée formative, La quatrième épreuve du DC3 est programmée sur le premier regroupement en novembre.*

Les mois d'avril et mai, sont centrés sur

- la préparation aux épreuves, alternant des mises en situations de type « jurys » blancs, des travaux dirigés encadrés par des professionnels pour soutenir les postures professionnelles,
- les derniers écrits du dossier de pratiques professionnelles (D.P.P.P.) avant son dépôt à la DRASS,
- la fin de l'écriture du mémoire, avant son dépôt à la DRASS,
- la fin de l'entraînement à l'épreuve de politiques sociales,
- et un module thématique. visant à la préparation concrète de l'entrée dans la vie active.

II-4 Cadre de la vérification de cette progression

Principes :

Les effets de la progression pédagogique doivent se mesurer, pour justifier le passage dans l'année suivante. Bien que la réglementation ne précise pas d'obligation en la matière, le choix a été validé de formaliser clairement le passage dans chaque année supérieure, et ce pour plusieurs raisons :

Pédagogiques. D'une part, l'exigence du niveau attendu par année est affirmée, d'autre part le seul objectif de la préparation à la certification s'avère trop limitatif au regard de l'exigence des compétences à construire ; il s'agit alors de regarder un ensemble de critères.

Déontologiques : il s'agit de former des futurs professionnels engagés avec sérieux dans un cursus de progression, pour développer des compétences au bénéfice des futurs usagers du travail social, et de l'efficacité des institutions ; une automaticité du passage en année supérieure serait contradictoire à ce principe.

Dispositif :

Ce dispositif relève du règlement intérieur général de l'Institut, qui laisse à chaque filière de formation le choix des modalités pertinentes et adaptées des validations d'années, lesquelles sont validées par la Direction.

1. la nature et la période des évaluations sont connues des étudiants aussitôt que possible, après la rentrée universitaire.
2. les critères de passage dans l'année supérieure sont donnés de manière globale au début de la formation et de manière précise en début de chaque année de formation.
3. les modalités de recours sont connues des étudiants,
4. une commission de passage valide les passages dans l'année supérieure et examine les situations de non-réussite.

La « commission de passage » composée de la directrice-adjointe, du responsable de la filière, d'un membre du CTP, de l'ensemble des formateurs de la filière si possible, mais au moins des responsables d'année, se réunit après la dernière épreuve d'évaluation et avant le départ des étudiants en congés. Au préalable les étudiants concernés sont informés et reçus en entretien individuel par leur formateur-référent, qui rédige un écrit appréciatif de la situation.

La commission entend -par le biais des délégués de promotion- le point de vue des étudiants sur les conditions et les contextes des évaluations. Elle prend connaissance des critères de passage, valide le passage des étudiants qui satisfont à ces critères, et examine les situations individuelles (échec à un seul critère, écart minime à la moyenne, contexte de formation particulier, échec massif à plusieurs ou tous les critères, etc.), notamment à travers l'écrit du formateur-référent qui a rencontré l'étudiant concerné. Ces critères sont les suivants :

- validation du stage par les référents site qualifiant,
- moyenne de 10/20 au moins à certaines des épreuves de validation d'UF et ou de DC et moyenne de 10/20 au moins aux épreuves préparatoires à la certification. Le détail est consigné dans le tableau Article 5 – 3 – 4
- implication de l'étudiant dans la formation évaluée par l'assiduité (contrôles réguliers des présences et appréciations des formateurs), le respect du cadre général du Règlement Intérieur, le respect des échéances fixées dans les travaux à rendre, le respect des observations formulées par les formateurs, le respect des modalités contractuelles éventuelles, la participation constructive et le respect du cadre des travaux de groupe, notamment en auto-formation.

Ce critère d'implication sert de régulateur complémentaire, d'appréciation plus qualitative d'une progression, atténuant le seul poids de la performance des notes, ou soulignant des insuffisances globales.

La commission délibère sur l'opportunité ou le risque d'un passage, envisage les redoublements, les suspensions ou arrêts de formation. Elle peut proposer un passage sous condition de travaux complémentaires, ou d'évaluations supplémentaires, et décider de contrats et modalités pédagogiques pour accompagner certains étudiants dans leurs difficultés.

Les étudiants concernés sont ensuite reçus individuellement par quelques membres de la commission pour connaître la décision les concernant. Ils peuvent ensuite utiliser les voies de recours règlementaires.

En cas de maintien de la décision, (redoublement, suspension ou arrêt de formation) un courrier est adressé aux intéressés par la Direction de l'IRTESS.

III - LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La diversité des moyens pédagogiques est une composante importante de toute action de formation, car elle permet de mobiliser différemment les capacités cognitives des étudiants et de répondre aux différents « profils pédagogiques » que représente une promotion de 60 étudiants.

III-1 – Les cours et enseignements de type magistral : ne doivent pas être un mode économique de rationalisation des moyens en personnels, mais doivent garder leur vocation première de transmission de connaissances, qu'il s'agisse de contenus disciplinaires, de présentations d'actions ou d'expériences, de conférences thématiques. Le cours est une « ressource », parmi d'autres, il ne doit pas être la seule.

III-2 - Les travaux dirigés : représentent une ressource pédagogique importante, puisqu'ils permettent d'atteindre plusieurs objectifs cumulés :

- la référence à un groupe de pairs dans la durée de l'année universitaire (groupe de référence)
- la confrontation des points de vue et idées régulées par un formateur et l'expérience des réalités de la dynamique de groupes, construisant les compétences aux coopérations professionnelles,
- la construction de compétences collectives en mutualisant les savoirs et expériences.
- les interactions plus aisées avec le formateur, ce qui lui procure un espace de connaissances plus fines des étudiants.

III – 3 – L'auto-formation accompagnée : est une modalité pédagogique qui favorise l'autonomie des étudiants, individuelle et collective. A partir de consignes de travail et de temps de régulation avec un formateur, le groupe produit des connaissances et de l'expérience, qu'il partage ensuite avec l'ensemble de la promotion.

III- 4 – Les ateliers et mises en situation : permettent un travail technique de construction d'outils de travail (travail des écrits professionnels – NTIC) Les séquences de type jeux de rôle, permettent d'expérimenter différentes composantes de la relation professionnelle (communication/entretiens/conduite de réunions, travail avec les personnes violentes, etc./présentation de projets d'action) Quant aux ateliers, ils sont utilisés dans le cadre de la préparation à la certification (guidances de mémoire, préparation aux soutenances). Enfin, les groupes d'analyse de la pratique constituent l'espace du travail de l'implication, et de la relation aux usagers ; ils sont obligatoirement accompagnés par un formateur extérieur à la filière sociale.

III-5 - L'accompagnement individualisé : vient en contrepoint des très nombreuses séquences collectives. Il vise, le suivi du parcours de formation de l'étudiant (projets, bilans, allègements, aménagements particuliers, alternance), pour l'aider à préparer l'auto-évaluation de sa formation, nouveau document du dossier de pratiques professionnelles¹ Il concerne aussi le suivi des étudiants en situation particulière (commissions de passage, redoublements, tutorats, contrats pédagogiques), c'est un espace de dialogue sur la professionnalisation, mais aussi la préparation à la certification (guidance de mémoire, travail de soutien)

IV - LES MOYENS HUMAINS

IV – 1 - Les formateurs permanents.

Avec le responsable de filière, ce sont les trois formateurs responsables de chaque année de formation qui constituent l'équipe de portage du dispositif. (3 ETP+80%ETP). Ces professionnels de la formation sont titulaires d'un diplôme de service social pour 3 d'entre eux ; ils ont tous une expérience professionnelle significative en travail social. Cette équipe conçoit et anime le dispositif de formation, le fait évoluer en fonction des modifications des contextes environnementaux, législatifs, etc.. des bilans des étudiants et des résultats aux différents examens. L'équipe est garante de la qualité du dispositif dans la dynamique des orientations institutionnelles et de la conformité à la réglementation.

IV– 2 - Les formateurs du centre d'activité.

Parmi l'équipe des formateurs affectés principalement au centre d'activité n° 2, trois personnes ont une charge pédagogique importante consacrée à la filière sociale, soit au titre des travaux dirigés de l'UF1 et du DC 1 qui constituent le cœur de métier, soit au titre d'enseignements contributifs. (3 x 50%ETP)) D'autres formateurs, viennent en fonction de leurs compétences, enrichir le dispositif et accompagner les étudiants, instaurant ainsi une logique de transversalité. Ce sont ainsi 6 personnes, représentant les métiers historiques du travail social, qui peuvent s'associer à la mise en œuvre du dispositif de formation.

¹ Epreuve du DEASS, validant le DC1

IV – 3 - Les formateurs vacataires

La qualité du dispositif est liée aux compétences des formateurs permanents, à leurs cultures et expériences professionnelles, leurs parcours universitaires. Pour autant le dispositif ne peut faire l'économie d'un recours à d'autres acteurs qui vont mettre d'autres connaissances, logiques, expériences, au service de la formation. Les grandes institutions médico-sociales de la région sont associées à la formation, et répondent aux demandes d'interventions, notamment sur ce qui concerne la mise en œuvre des politiques sociales territorialisées : les 4 Conseils Généraux, les CAF, la CRAM et les CPAM, plusieurs associations mettent à disposition des professionnels assistants sociaux, travailleurs sociaux, cadres ou responsables de service. D'autres personnes interviennent à titre individuel.

Ainsi :

- 55 vacataires interviennent pour moins de 10 heures annuelles représentant 234 h de cours et 60 heures de travaux dirigés.
- 31 personnes sont associées pour 11 à 20 heures annuelles, représentant 297 h de cours et 188h de travaux dirigés

Enfin, 6 vacataires assurent des enseignements ou des accompagnements plus importants et contribuent à une part significative de l'activité pédagogique de la filière.

TABLEAU PRÉSENTANT LES VACATAIRES FIDÉLISÉS

fonctions ou titre	individuel /institution	discipline/compétence	cours/TD
Médecin Chef de secteur	à titre individuel	psychopathologie	27 h cours
Doctorant en Droit	à titre individuel	accompagnement à la synthèse + correction de copies (450)	60 h TD
Doctorante en Droit	à titre individuel	accompagnement à la synthèse + corrections de copies (450)	60 h TD
Assistante Sociale	à titre individuel	travaux dirigés de l'UF1/DC1+ jurys	67 h TD
Educateur/formation clinique en DEA	à titre individuel	cours et travaux dirigés et mises en situation de communication	12 h de cours et 18 h TD
Juriste	à titre individuel	accompagnement au mémoire	25 h guidance et jurys

V – MAQUETTES DE LA FORMATION

Maquette 1 : tableau de l'organisation générale de la formation théorique

Maquette 2 : tableau présentant l'organisation des DC

Maquette 3 : tableau présentant l'organisation des UF